

Préfecture  
Secrétariat Général

Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration  
et des Libertés Publiques  
Bureau des élections et de la réglementation

Référence: NH/NH  
Affaire suivie par Mme Nathalie HURAUX  
03.84.77.70.75  
nathalie.huroux@haute-saone.gouv.fr

## **Installation de la Commission d'Organisation des Opérations Électorales**

**13 décembre 2018**

Le 13 décembre 2018 à 9h30, s'est réunie à la préfecture de la Haute-Saône, sous la présidence de Mme Cécile LECLERCQ-POULIN, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques, la commission d'organisation des opérations électorales pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture en vue de son installation.

Ont participé à cette séance de travail :

- En qualité de membre, outre Mme LECLERCQ-POULIN, :
  - ✓ Madame Christiane NEZ, représentant le directeur départemental des territoires,
  - ✓ Monsieur Julien ALLARDIN, représentant le directeur départemental des finances publiques,
  - ✓ Madame Sylvie PANIER, représentant le directeur départemental de La Poste,
  - ✓ Monsieur Benoît PETON, représentant le président de la Chambre d'agriculture.
- En tant que représentant de la chambre d'agriculture :
  - ✓ Monsieur Yves CANTENOT, directeur de la Chambre d'agriculture,
- En tant que représentant de syndicat pouvant assister à la réunion :
  - ✓ Monsieur Michel GAILLARD, mandataire désigné par l'U.N.S.A.,
  - ✓ Monsieur Sylvain VERNIER, mandataire désigné par F.G.T.A./F.O.
  - ✓ Monsieur Laurent HEIDET, mandataire désigné par C.F.E./C.G.C.
  - ✓ Monsieur Emmanuel MAZET, mandataire de la Confédération paysanne,
  - ✓ Monsieur Frédéric QUICLET, mandataire de la Coordination rurale,
  - ✓ Monsieur Sébastien RAILLARD, mandataire des Jeunes agriculteurs,
  - ✓ Monsieur Guy CIRON, représentant la F.D.S.E.A.,

Absents excusés :

- Monsieur Martin TRUCHOT, représentant la C.F.D.T.-S.G.A.

Assistaient également à cette réunion Madame Nathalie HURAUX et Monsieur Bruno LOICHEMOL, du bureau des élections et de la réglementation.

\* \* \*

Mme LECLERCQ-POULIN remercie les participants de leur présence et leur propose de faire un tour de table afin que chacun se présente. Elle constate que la commission est au complet et déclare la commission installée.

Elle rappelle les buts de cette commission :

- **vérifier** la conformité des bulletins de vote et des professions de foi, conformément aux dispositions des articles R.511-36 et R.511-37 du code rural et de la pêche maritime,
  - 2. **expédier** au plus tard dix jours avant la date de clôture du scrutin dans une même enveloppe fermée une profession de foi, un bulletin de vote de chaque liste, une notice explicative relative aux opérations de vote et aux modalités d'accès au système de vote électronique auquel l'électeur se relie pour voter, le matériel nécessaire au vote par correspondance et les instruments nécessaires au vote électronique ;
  - **organiser** la réception des votes,
  - **organiser** le dépouillement et le recensement des votes,
  - **proclamer** les résultats
  - **valider** les factures des candidats en vue du paiement.
- Arrêté de tarification

Mme LECLERCQ-POULIN présente l'arrêté de tarification, afin qu'il soit validé par les membres de la commission. Les tarifs s'appuient sur les tarifs appliqués lors des dernières élections municipales de 2014, conformément aux indications formulées par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Les formats des circulaires (210x297mm) et des bulletins de vote (148x210mm) sont rappelés.

Il est à préciser que les bulletins de vote sont imprimés en orientation portrait et rédigés uniquement à l'encre noire.

Les membres de la commission émettent un avis favorable.

- Calendrier : modalités de mise sous pli de la propagande électorale

3 réunions de la COOE sont prévues :

- le 17 décembre à 13h30, pour le tirage au sort et la validation des logos,
- le 21 décembre à 10h pour la validation de la propagande électorale et l'envoi de la version numérisée des documents de propagande.

Il est précisé que la livraison des documents de propagande aura lieu dans les locaux de la chambre d'agriculture, jusqu'au 10 janvier à 17h au plus tard.

La COOE se réunira par conséquent le 10 janvier à 17h à la chambre d'agriculture pour vérifier la conformité de la livraison des documents livrés.

Monsieur Cantenot informe la commission que la mise sous pli devrait être effectuée en partie par l'ADAPEI, et en partie par le personnel de la chambre d'agriculture.

Le scellement du vote électronique est effectué par la COOE, et aura lieu le 8 janvier à 11h.

Le vote électronique étant ouvert dès le 14 janvier et étant subordonné à la réception des codes adressés aux électeurs en même temps que les documents de propagande, tous les moyens devront être mis en œuvre pour assurer cet envoi le plus tôt possible.

Au cas où un électeur voterait à la fois par correspondance et par vote électronique, c'est le vote électronique qui prédomine.

Les électeurs ont jusqu'au 31 janvier pour voter :

- pour le vote par correspondance le cachet de la poste faisant foi à cette date,
- pour le vote électronique, la plate-forme sera clôturée à cette même date à minuit.

Madame Panier précise que le contrat qui a été conclu permet à La Poste de déposer les plis, dont le cachet de la poste mentionne la date du 31 janvier au plus tard, jusqu'au 4 février à la préfecture.

- Organisation du dépouillement des votes

Les opérations de descellement des urnes et de dépouillement se dérouleront le 7 février 2019 à partir de 8h00, à la préfecture salle des commissions du secrétariat général.


Ce dépouillement sera effectué par les agents de la préfecture et de la Chambre d'agriculture.

- Questions diverses

Madame Panier interroge monsieur Cantenot pour connaître les possibilités de retrait des enveloppes à la chambre d'agriculture pour l'envoi aux électeurs. Les instructions manquant de clarté, madame Panier va se renseigner afin de savoir ce qu'il est prévu au niveau régional, voire national.

En effet, la question de la possibilité juridique de dissocier les dates d'envoi par collège doit encore être examinée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LECLERCQ-POULIN clôt la séance à 11h00.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de la Citoyenneté, de l'immigration  
et des Relations Publiques  
  
Cécile LECLERCQ-POULIN

